



Commission Consultative Paritaire des Non-titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation

1^{er} juillet 2016

Déclaration liminaire de la FSU Orléans-Tours

Nous constatons de façon positive que cette année, quelques collègues ont pu bénéficier d'un congé formation. Toutefois, s'agissant de la formation, nous réitérons notre demande que **tous** les contractuels aient accès à la formation pour la préparation des concours réservés et internes, afin d'apporter à nos collègues toutes les chances de réussite pour leur titularisation.

Par ailleurs, nous sommes étonnés du peu de réussite au concours réservés : seulement 18 dans notre académie toutes matières confondues. Peut-on savoir combien de nos collègues ont pu s'inscrire à ce concours ? Pourquoi si peu de lauréats ? S'agit-il d'un manque de formation, celle-ci ayant été supprimée en raison de **la situation politique** et de l'état d'urgence ? Les conditions d'exercice de certains collègues (distance, multiplication des niveaux, des établissements, voire des matières) n'ont-elles pas nui à cette préparation ?

Nous déplorons que, dans certains établissements, les collègues contractuels se voient refuser la carte Pass éducation ; n'ont-ils pas, comme leurs collègues titulaires, droit à cet accès facilité aux lieux de culture, accès utile à l'accomplissement de leur mission pédagogique ? Nous demandons que la carte Pass éducation soit distribuée à tous les personnels en contact avec des élèves, sans distinction (stagiaires, professeurs contractuels, AVS, AED).

Autre sujet d'irritation : des collègues sont mis en situation de précarité financière et administrative pour des retards de paiement et des documents qui ne sont pas délivrés à temps, empêchant les collègues de toucher des aides qui leur sont indispensables, ou des documents qui ne sont pas reconnus par Pôle emploi, et qui peuvent entraîner des radiations.

Concernant la question du réemploi, nous sommes surpris de découvrir la situation de collègues contractuels qui ont très peu d'ancienneté, mais qui se retrouvent dès les premiers mois de leur mission d'enseignement inspectés et envoyés sur la CCP de non emploi. Et en même temps, nous sommes surpris de voir que des jeunes contractuels sans expérience soient convoqués pour faire passer les examens. Étrange contradiction dans le traitement de nos collègues récemment recrutés ! Nous demandons que ces personnels débutants dans la fonction ne soient pas convoqués pour faire passer les examens ; nous demandons également que la première inspection soit une véritable inspection conseil. De plus il serait souhaitable de proposer aux nouveaux recrutés en début de contrat et avant la prise de poste une formation adaptée.

Concernant les CDI, des collègues nous ont interpellés sur le fait que le contrat proposé par la DPE ne correspondait pas à leur précédent contrat. Il semblerait également que des collègues éligibles au CDI cette année n'aient pas reçu leur contrat ; nous espérons que cet oubli sera traité avec diligence par vos services avant la fin de l'année scolaire 2015-2016. De plus, certains CDI ont été signés avec des quotités inférieures à un temps plein, et ce, sans l'accord du collègue. Nous demandons que des postes à temps plein leur soient proposés en priorité.

Enfin, s'agissant des modalités d'affectation des contractuels, nous réitérons notre demande que les procédures permettent davantage de transparence et d'équité. Tout comme les titulaires qui mutent à l'Intra sous le contrôle d'une FPMA (plus de 2000 personnes), tout comme les TZR qui sont affectés lors d'un groupe de travail en juillet (plus de 500 personnes), les contractuels et les MAGE en CDI (moins de 300 personnes) devraient pouvoir bénéficier d'un groupe de travail paritaire pour leurs affectations, permettant ainsi à la CCP de jouer pleinement son rôle en faveur des personnels et du service public d'éducation.